



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-quatrième session

28 février - 3 mars 2023

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité nationale

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2022/324 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui est soumis à la Commission pour examen et décision.

Dans son rapport, le Groupe rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne les trois éléments du programme de travail relatifs à la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, à savoir l'élaboration de notes d'orientation sur les questions de recherche répertoriées aux fins de la mise à jour du SCN de 2008 ; l'initiative de sensibilisation visant à informer les statisticiens et les utilisateurs des comptes nationaux du processus de mise à jour et à recueillir leurs avis ; la coordination de la mise à jour du SCN de 2008 avec la mise à jour d'autres normes statistiques économiques, notamment la balance des paiements, les classifications et les statistiques du commerce international.

Le rapport contient également le programme de travail du Groupe et des commissions régionales ainsi qu'un point sur l'étendue de l'application du SCN et le respect du calendrier de mise en œuvre au niveau national. La Commission est invitée à faire part de ses observations et à formuler des recommandations sur les éléments du programme de travail relatifs à la mise à jour du SCN de 2008 et sur le programme de travail du Groupe.

* [E/CN.3/2023/1](#).



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa cinquante-troisième session, tenue en ligne du 28 février au 2 mars et le 4 mars 2022, la Commission de statistique a adopté la décision 53/117 (voir [E/2022/24](#), chap. I.C), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2022/18](#)), salué les activités menées pour faciliter l'application du système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et la production des statistiques connexes, et approuvé les programmes de travail pour 2022 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;

b) A salué les progrès considérables accomplis dans l'examen des questions intéressant la mise à jour du SCN de 2008 et les consultations globales tenues ultérieurement au sujet des notes d'orientation ;

c) A salué la coordination et la coopération entre les divers groupes d'experts en statistiques économiques, avec pour objectifs d'éviter les divergences de fond et de faire en sorte qu'une terminologie harmonisée soit utilisée dans tous les manuels, de réduire les doubles emplois et de favoriser l'obtention de résultats optimaux ;

d) A exprimé son soutien aux activités de sensibilisation, d'expérimentation et de mise au point destinées à faciliter les consultations menées au sujet des nouvelles orientations, encouragé les États Membres à participer au processus d'évaluation, ainsi qu'à l'expérimentation et à la mise au point des recommandations formulées dans les notes d'orientation afin d'en mesurer le degré de faisabilité, et souligné qu'il était important de fournir un appui financier et en nature aux pays disposant de ressources limitées ;

e) A noté que le rédacteur principal chargé de faciliter la rédaction de la mise à jour du SCN de 2008 a été désigné et que le poste de chef de projet – dont le(la) titulaire avait pour mission d'aider le Groupe de travail intersecrétariats à coordonner le processus de mise à jour – avait été pourvu ;

f) S'est félicitée de l'adoption d'outils de mesure complémentaires du produit intérieur brut (PIB), notamment un cadre de comptabilité de portée plus vaste, élaboré sur la base de la méthodologie arrêtée, susceptibles d'être utilisés aux fins du suivi et de l'analyse du bien-être et de la durabilité, en corrélation étroite avec le Système de comptabilité environnementale et économique et les outils de mesure du bien-être humain et de la durabilité des évolutions de société, l'objectif étant d'obtenir des éléments d'information intéressant divers objectifs stratégiques, notamment ceux qui avaient été définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en réponse au Secrétaire général, qui avait demandé que soient instaurés de nouveaux outils de mesure des progrès accomplis en complément du PIB ;

g) A souligné qu'il fallait continuer de prêter une attention soutenue au renforcement des capacités et aux ressources financières à la disposition des États Membres dont les ressources étaient limitées afin de faciliter la mise en œuvre du SCN ;

h) A appelé à la poursuite de l'évaluation de la disponibilité et de l'éventail des données officielles de comptabilité nationale communiquées par les États Membres, ainsi que de la communication d'informations à ce sujet, et noté qu'il était

important de disposer d'une information de qualité à l'appui des comparaisons internationales et d'une compréhension d'ensemble de l'économie mondiale.

2. Les informations sur le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008 se trouvent à la section II du présent rapport. Les progrès concernant le règlement des questions liées au programme de recherche du SCN sont présentés dans la section III. La section IV donne un aperçu des activités des membres du Groupe de travail et des commissions régionales sur les comptes nationaux et les statistiques connexes. La section IV contient des renseignements mis à jour sur l'étendue et le respect des délais d'application du SCN au niveau des pays. Enfin la section VI réunit les questions soumises pour examen.

II. Programme de travail pour la mise à jour du système de comptabilité nationale de 2008

A. Contexte

3. Le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008, approuvé par la Commission à sa cinquante-deuxième session, suit une approche en trois volets : a) entreprendre des études techniques sur les questions prioritaires et autres questions de comptabilité nationale, y compris mieux appuyer le développement durable d'un point de vue macroéconomique ; b) engager une vaste consultation sur des questions relevant des domaines thématiques, à savoir la mondialisation, la numérisation, le bien-être et la durabilité, la communication, les systèmes financiers et de paiement, le secteur informel et la finance islamique ; c) assurer la cohérence globale avec d'autres cadres officiels du domaine des statistiques économiques.

4. Étant donné que la mise à jour du SCN de 2008 devrait être soumise à la Commission pour examen en 2025, la mise à jour du SCN de 2008 est appelée « SCN de 2025 ».

B. État d'avancement du projet de mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008

1. Équipe de rédaction et chef de projet

5. Comme indiqué à la Commission à sa cinquante-troisième session, il a été décidé de nommer un(e) rédacteur(trice) principal(e) pour faciliter la rédaction de la mise à jour du SCN de 2025, et un(e) chef de projet pour aider le Groupe de travail intersecrétariats à coordonner le processus de mise à jour en utilisant les dispositions institutionnelles et l'infrastructure de projet existantes. Par la suite, Peter van de Ven (qui travaillait précédemment à l'Office central de statistique des Pays-Bas et à l'Organisation de coopération et de développement économiques) et Peter Harper (qui travaillait précédemment au Bureau australien de statistique) ont été nommés respectivement rédacteur principal et chef de projet. Ils ont tous deux une grande expérience de la comptabilité nationale ; ils ont notamment participé à l'élaboration du SCN de 2008 en tant que membres du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Le rédacteur principal et le chef de projet ont pris leurs fonctions au début de l'année 2022.

6. En outre, il a été décidé de nommer des rédacteurs secondaires pour appuyer le rédacteur principal. Par la suite, cinq rédacteurs secondaires ont été nommés : Sanjiv Mahajan (qui travaillait précédemment au Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Brent Moulton (ancien agent du Bureau d'analyse économique des États-Unis d'Amérique), Carl Obst

(ancien membre du Bureau australien de statistique et rédacteur du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique, 2012), Patrick O'Hagan (ancien employé de Statistique Canada) et Marshall Reinsdorf (précédemment en poste au Bureau d'analyse économique des États-Unis d'Amérique et au Fonds monétaire international (FMI)). Tous les rédacteurs secondaires possèdent une grande expertise dans le domaine de la comptabilité nationale. Ils ont commencé à travailler à la mi-2022.

2. Sensibilisation

7. La composante « sensibilisation » de la mise à jour du SCN comporte trois éléments principaux : a) informer et tenir les pays au courant du processus de mise à jour du SCN de 2008 ; b) encourager une consultation mondiale sur les recommandations relatives à la mise à jour du SCN de 2008 au moyen d'une consultation sur les notes d'orientation, ainsi que d'une consultation sur le projet de SCN actualisé lui-même ; c) collaborer avec les pays pour mettre à l'essai et mettre en œuvre rapidement les nouvelles recommandations découlant des notes d'orientation. La sensibilisation est appuyée par des pages web dédiées (voir <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/towards2025.asp>) gérées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, qui fournissent des informations détaillées sur la mise à jour.

8. Au cours de l'année 2022, une série de réunions ont été organisées pour tenir les pays informés du processus de mise à jour et pour enregistrer des commentaires. Il s'agit : d'une réunion du Groupe d'experts de la comptabilité nationale de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est concentrée sur les questions liées à la mise à jour ; d'une conférence de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les comptes économiques et financiers nationaux, ayant en grande partie été consacrée à des discussions sur les questions de mise à jour ; de deux réunions du Groupe de travail d'Eurostat sur la comptabilité nationale, dont l'ordre du jour comportait de nombreux points relatifs à la mise à jour du SCN ; d'un webinaire organisé par la Commission économique pour l'Afrique sur la mise à jour du SCN ; et d'un atelier international conjoint sur la mise à jour du SCN organisé par le Bureau national de statistique de la Chine, auquel les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont également participé. Il est prévu de suivre un programme de conférences et de séminaires sur la mise à jour en 2023 et 2024, avec la participation continue des commissions régionales.

9. Eurostat et la Division de statistique ont également organisé, en novembre 2022, une conférence sur les statistiques macroéconomiques pour l'avenir, qui s'est concentrée sur la mise à jour du SCN. La conférence a réuni environ 170 participants de haut niveau venus de toutes les régions du monde, dont des responsables politiques, des fonctionnaires œuvrant à l'élaboration de politiques, des utilisateurs des comptes nationaux et des universitaires. La conférence a servi de plateforme de haut niveau aux utilisateurs et aux producteurs pour discuter de leurs besoins et réfléchir à la manière dont les travaux en cours sur le SCN y répondent. Les panélistes et les participants ont soutenu l'orientation des travaux en cours sur la mise à jour des normes de statistiques macroéconomiques. L'auditoire a salué la transparence du processus en cours et a souligné l'importance de tester les solutions proposées pour une mise en œuvre harmonieuse et rapide. Il sera essentiel d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités, et les organisations internationales ont été invitées à intensifier leurs efforts. La mise en œuvre des normes révisées après leur adoption, prévue en mars 2025, repose sur le développement de nouvelles sources de données et de nouvelles méthodes. Deux aspects essentiels ont été soulignés : l'accès des statisticiens aux données privées sera essentiel pour combler les lacunes actuelles

en matière d'information et l'échange de données et d'informations entre pays sera nécessaire pour relever les défis statistiques découlant de la mondialisation économique.

10. En novembre 2022, une consultation globale a été menée sur 58 notes d'orientation. La forte participation des pays à ce processus a été particulièrement remarquable. À ce jour, 176 pays et territoires ont participé au processus de consultations à l'échelle mondiale et ont soumis plus de 1 750 réponses. Les observations des consultations à l'échelle mondiale ont été d'une importance capitale pour aider à parachever les recommandations des notes d'orientation. Les efforts considérables déployés par les pays pour répondre aux consultations sont grandement appréciés. Des consultations à l'échelle mondiale sur les notes d'orientation en suspens auront lieu au cours du premier semestre de 2023.

3. Essais et mise en œuvre anticipée

11. Les essais et la mise en œuvre anticipée de la mise à jour du SCN comportent deux phases. La première phase, qui s'est déroulée principalement en 2022, comprenait des essais nécessaires pour établir la version finale des recommandations de certaines notes d'orientation. Douze notes d'orientation ont été mises à l'essai au cours de la première phase, et les résultats sont attendus afin d'en parachever trois autres.

12. La deuxième phase consiste à effectuer des tests en vue d'une mise en œuvre anticipée. Les objectifs de cette phase sont les suivants : a) élaborer des orientations sur les « meilleures pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des recommandations des notes d'orientation ; b) encourager les pays à mettre en œuvre rapidement les recommandations, en mettant au point des sources, des méthodes et des processus ; c) comprendre les effets des recommandations sur les principaux agrégats de comptabilité nationale.

13. Toutes les notes d'orientation ne feront pas partie de la mise en œuvre anticipée. Les notes qui seront concernées sont généralement celles qui ont une incidence sur les principaux agrégats de comptabilité nationale (comme le PIB) ou celles qui, en raison de leur complexité, incluent des défis méthodologiques importants dans leur mise en œuvre. Au moment de la rédaction du rapport, une liste préliminaire de 13 notes d'orientation a été élaborée en vue d'un éventuel exercice de mise en œuvre anticipée. Les travaux sont en cours pour élaborer des spécifications détaillées pour la phase de mise en œuvre anticipée, recenser et inviter les pays à participer, et indiquer l'assistance technique possible pour les pays qui pourraient en avoir besoin. Des documents justificatifs et des formations pour favoriser la mise en œuvre anticipée seront également élaborés. La phase de mise en œuvre initiale devrait inclure un large éventail de pays de toutes les régions, y compris des pays ayant des niveaux de développement différents, et les commissions régionales seront étroitement associées à ces travaux.

14. Les travaux sur la mise en œuvre anticipée constituent un élément important de l'amélioration de la préparation des pays à la mise en œuvre du SCN mis à jour après son approbation par la Commission de statistique en 2025. En 2023 et 2024, la planification de la mise en œuvre du SCN mis à jour fera l'objet d'un examen plus approfondi, en consultation avec les pays. Il est proposé de présenter à la Commission, en 2025, un plan de mise en œuvre du SCN mis à jour.

4. Collaboration

15. La collaboration avec les responsables d'autres normes de statistiques macroéconomiques ainsi qu'avec d'autres parties prenantes clés de la communauté

statistique internationale constitue une caractéristique essentielle de la mise à jour du SCN de 2008.

16. La mise à jour du SCN de 2008 se déroulant en parallèle de celle du Manuel de la balance des paiements du FMI, une collaboration étendue a été mise en place avec l'équipe chargée de la mise à jour du Manuel. Dans le cadre de cette collaboration, les parties s'engagent à maximiser le « texte commun » dans les deux manuels mis à jour ainsi qu'à harmoniser le plus possible les chapitres. Les chapitres qui se chevauchent de manière significative seront rédigés conjointement. Elles s'engagent également à parvenir à un glossaire commun de termes et de définitions (voir paragraphe 25 ci-dessous) et à une plateforme commune pour les versions numériques des deux documents. Un esprit de collaboration fort a prévalu entre les deux équipes de rédaction, qui ont résolument travaillé ensemble pour aplanir les divergences de vues.

17. Une étroite collaboration s'est également nouée avec les responsables d'autres normes de statistiques macroéconomiques, notamment les statistiques de finances publiques et les statistiques monétaires et financières du FMI, et avec le Système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies, ce dernier collaborant aussi avec le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Ces responsables ont participé à la préparation de notes d'orientation pertinentes et à l'élaboration de plans annotés pour les chapitres pertinents du SCN et du Manuel de la balance des paiements actualisé (voir le paragraphe 21 ci-dessous). L'étroite collaboration se poursuivra lors de la rédaction des chapitres suivants.

18. Pour faciliter cette collaboration, des accords formels ont été élaborés avec l'équipe de mise à jour du Manuel de la balance des paiements du FMI, le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, l'équipe des statistiques de finances publiques du FMI et le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique.

19. Une collaboration étroite existe également avec : le Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales concernant la mise à jour de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits, ainsi qu'en matière de liens avec la mise à jour du SCN ; le Service des statistiques démographiques et sociales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, concernant les enquêtes sur les budgets-temps ; l'Organisation internationale du Travail ; et le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

5. Rédaction du Système de comptabilité nationale de 2025

20. Une structure de chapitrage provisoire a été élaborée dans le cadre de la préparation à la rédaction du SCN de 2025. Contrairement au SCN de 2008 qui comptait 29 chapitres, la structure, harmonisée en fonction de la structure de chapitre proposée pour la mise à jour du Manuel de la balance des paiements, prévoit 39 chapitres. Il est proposé de créer de nouveaux chapitres couvrant des aspects clés du programme de recherche qui sous-tend la mise à jour du SCN, tels que des chapitres sur la numérisation, la mondialisation et la finance islamique. Le SCN de 2025 a pour particularité d'élargir le cadre des comptes nationaux afin de mieux prendre en considération les éléments ayant des effets sur le bien-être et la durabilité. L'objectif est de documenter divers objectifs stratégiques, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'appel lancé dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), dans le contexte de la prise en considération du bien-être des personnes pour compléter la mesure de la performance économique (au-delà du PIB). À cette fin, un nouveau

chapitre intitulé « Comptes nationaux et mesures du bien-être et de la durabilité », qui sera le chapitre 2, décrira les domaines dans lesquels les comptes nationaux peuvent contribuer à la compréhension du bien-être et de la durabilité, y compris les domaines dans lesquels le cadre peut être étendu et ceux dans lesquels des statistiques supplémentaires, souvent complémentaires, telles que celles du Système de comptabilité environnementale et économique, sont nécessaires pour garantir une compréhension plus complète de ces questions. Il est également proposé de scinder certains des chapitres existants afin de mieux traiter les questions transversales. La section II du document de référence accompagnant le présent rapport présente la structure de chapitre proposée pour le SCN de 2025.

21. Le travail initial de rédaction du SCN de 2025 a consisté à élaborer les grandes lignes annotées de 13 chapitres qui sont soit nouveaux, soit tirés du SCN de 2008 et révisés en profondeur. L'objectif des plans annotés est de présenter les composantes proposées pour les différents chapitres et de fournir une description générale de la composition de chaque composante. Pour quatre des chapitres pour lesquels des plans annotés ont été préparés, il y a un chevauchement majeur avec les chapitres du Manuel de la balance des paiements mis à jour ; ces plans annotés ont été préparés en collaboration avec l'équipe de rédaction du Manuel de la balance des paiements du FMI. Les plans annotés ont également été préparés, le cas échéant, en collaboration avec d'autres communautés de statistiques économiques, telles que celles des statistiques des finances publiques, des statistiques monétaires et financières et du Système de comptabilité environnementale et économique. D'autres institutions disposant d'une expertise pertinente, comme l'OIT, ont également pris part à leur préparation.

22. Les plans annotés des 13 chapitres ont été examinés par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et, le cas échéant, par le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI en octobre 2022. Ils ont fait l'objet d'une consultation à l'échelle mondiale en décembre 2022.

23. Pour faciliter la rédaction de la version actualisée du SCN, le rédacteur principal a élaboré un registre principal des modifications. Le registre principal contient un aperçu de l'ensemble des modifications qui pourraient être apportées au SCN de 2008, classées par comparaison avec les chapitres conformément à la proposition convenue pour le schéma général du SCN de 2025. Pour chaque modification, un bref résumé des recommandations et, le cas échéant, des modifications apportées aux orientations en vertu du SCN de 2008 est fourni, et l'incidence (potentielle) sur le contenu du SCN de 2025 est également indiquée. Le registre principal est un « document évolutif » et continuera d'être mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux visant à résoudre les problèmes de recherche liés à la mise à jour du SCN.

24. Le registre principal servira de base à la préparation d'une liste consolidée de recommandations pour le SCN mis à jour. Cette liste sera disponible pour une consultation mondiale vers la mi-2023. La consultation se concentrera sur les questions de cohérence et d'intelligibilité des recommandations. Toutefois, ce ne sera pas l'occasion de rouvrir le débat sur les recommandations, qui sont le résultat de recherches et de consultations approfondies. À l'issue de la consultation, la liste des recommandations sera achevée et présentée pour approbation à la Commission lors de sa session de 2024.

25. Un glossaire de termes et de définitions est en cours d'élaboration et servira de base à la mise à jour du Manuel de la balance des paiements et à celle du SCN de 2025. Le glossaire vise également à harmoniser les termes avec ceux utilisés dans d'autres normes de statistiques macroéconomiques (sur les statistiques de finances publiques, les statistiques monétaires et financières, le Système de comptabilité environnementale et économique et les statistiques du travail) et, dans la mesure du

possible, avec ceux utilisés dans les normes comptables internationales et les normes IPSAS, ainsi qu'avec ceux utilisés par la Banque des règlements internationaux. Par conséquent, le glossaire est élaboré en collaboration avec les parties prenantes concernées. Il devrait faire l'objet d'une consultation mondiale à la mi-2023.

26. Les travaux de rédaction proprement dits du SCN de 2025 commenceront au début 2023. L'accent sera mis dans un premier temps sur la rédaction des nouveaux chapitres et des chapitres révisés de manière significative, en s'appuyant sur les plans annotés. Il est proposé d'entreprendre une consultation à l'échelle mondiale sur les différents projets de chapitres au cours du second semestre de 2023, les chapitres étant, très probablement, regroupés en quatre tranches de consultation sur une période de six mois.

27. Les chapitres qui ne sont pas nouveaux ou révisés de manière significative seront diffusés pour consultation à la mi-2024, lorsqu'un projet complet du SCN mis à jour sera disponible. Pour faciliter cette consultation, les modifications seront clairement identifiées dans le « suivi des modifications ». Une fois les observations intégrées, et après approbation par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, le SCN de 2025 sera soumis à la Commission pour examen, en 2025, conformément à son programme de travail approuvé.

28. Au cours de l'année 2025, le SCN mis à jour fera l'objet d'une révision formelle et sera traduit dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

29. L'une des principales caractéristiques du SCN de 2025 est qu'il sera disponible en format numérique, ainsi qu'en version papier traditionnelle. Une réflexion est en cours pour déterminer la forme la plus appropriée pour la version numérique. Il est prévu que la plateforme de la version numérique du SCN mis à jour soit partagée avec le Manuel de la balance des paiements actualisé, y compris l'utilisation conjointe du texte pertinent, afin de maximiser la cohérence. Nous espérons que cette plateforme numérique pourra, à terme, héberger les versions numériques d'autres normes de statistiques macroéconomiques au fur et à mesure de leur mise à jour dans les années à venir. La version numérique du glossaire sera une composante essentielle de la plateforme numérique.

30. Le SCN de 2025 (et la mise à jour du Manuel de la balance des paiements) sera appuyé par un centre électronique pour les utilisateurs, et ce afin d'améliorer leur accès aux manuels internationaux de comptabilité macroéconomique, aux classifications, aux supports connexes, aux outils et aux initiatives de recherche. Une première version devrait être disponible en 2023.

6. Financement du Système de comptabilité nationale de 2025

31. Le projet de mise à jour est financé en partie par des contributions en nature des pays et des organisations internationales et en partie par un fonds d'affectation spéciale multidonateur. Le fonds d'affectation spéciale est géré par la Banque mondiale par l'intermédiaire de son mécanisme destiné à faciliter l'établissement de données (Global Data Facility). Les pays sont également encouragés à contribuer au fonds d'affectation spéciale pour compléter leurs contributions en nature.

32. Le fonds d'affectation spéciale est utilisé pour financer : les services de l'équipe éditoriale du SCN mis à jour ; la participation d'experts des pays en développement aux réunions des équipes spéciales et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ; la mise en œuvre rapide des nouvelles recommandations, notamment dans les pays ayant une capacité statistique limitée ; les services de conseil ; l'édition, la traduction, la composition et l'impression du SCN de 2025 ; et la création d'une version numérisée du SCN de 2025.

III. Progrès dans la résolution des questions liées au programme de recherche sur le Système de comptabilité nationale

A. Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

33. En 2022, quatre réunions du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ont eu lieu. Trois se sont tenues en ligne – en mars, avril et mai, et juillet – et une s'est tenue en présentiel en octobre, pour la première fois en trois ans. Le principal objectif de ces réunions était de fournir des orientations sur le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008 et d'examiner et de conseiller sur la finalisation des projets de notes d'orientation préparés par les équipes de travail. Les conclusions des réunions seront disponibles sur le site Web du Groupe consultatif d'experts (voir <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/ramtg.asp?fType=2>).

34. Conformément à la pratique établie en 2021, les réunions de mars et d'octobre comprenaient des rencontres conjointes avec le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, renforçant ainsi l'engagement à harmoniser les travaux liés à la mise à jour du SCN de 2008 et de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et à résoudre les questions de recherche d'intérêt commun de la manière la plus efficace possible.

B. Évaluation du programme de recherche sur le Système de comptabilité nationale

35. La préparation de notes d'orientation couvrant les questions de recherche pertinentes pour la mise à jour du SCN de 2008 constitue un élément clé pour faire progresser le programme de recherche. Quelque 65 notes d'orientation au total ont été préparées par des équipes de travail, principalement composées de représentants dans le pays ; de représentants des organisations du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et d'autres organisations internationales ; et d'experts d'institutions de recherche et de comptabilité d'entreprise. Des efforts considérables ont été consacrés à la préparation des notes d'orientation, qui se sont avérées un mécanisme inestimable pour traiter efficacement les questions de recherche. Parmi les notes d'orientation, 53 ont été préparées par les équipes de travail du SCN et les équipes spéciales conjointes SCN et Manuel de la balance des paiements ; les travaux relatifs aux 12 notes d'orientation restantes ont été menés par les équipes spéciales du Manuel de la balance des paiements.

36. Au moment de la rédaction du rapport, le Groupe consultatif d'experts avait approuvé la publication de 30 notes d'orientation. Dix-sept autres sont en cours d'achèvement. Dix d'entre elles doivent encore être mises à l'essai et seront parachevées une fois les essais terminés. Les huit autres notes d'orientation ont toutes été examinées par le Groupe consultatif d'experts et sont en cours de préparation pour une consultation mondiale. Il est prévu que toutes ces notes d'orientation soient achevées d'ici au premier semestre de 2023.

37. Une note décrivant « une évaluation du programme de recherche du SCN », préparée par le rédacteur principal, a été discutée et approuvée lors de la réunion du Groupe consultatif d'experts qui s'est tenue en octobre 2022. La section III du document de référence accompagnant le présent rapport fournit une évaluation des progrès réalisés par rapport au programme de recherche convenu, y compris des propositions pour l'avenir. L'évaluation permet de suivre les progrès accomplis dans la mise à jour du SCN de 2008.

38. La nécessité de commencer à élaborer une liste de questions pour le programme de recherche du SCN pour l'après-2025, à inclure dans une annexe au SCN de 2025, est une question connexe. La note sur l'évaluation du programme de recherche du SCN fournit quelques idées de base. Toutefois, une liste plus complète doit être élaborée en concertation avec les principales parties prenantes, puis faire l'objet de consultations globales. Après l'avis favorable du Groupe consultatif d'experts, le programme de recherche du SCN pour l'après-2025 sera soumis à l'approbation finale de la Commission dans le cadre du SCN de 2025.

39. Il a été convenu qu'une fois que le programme de recherche du SCN pour l'après-2025 aura été parachevé, les questions de recherche seront classées par ordre de priorité et des équipes spéciales seront créées pour rédiger des notes d'orientation sur les questions à soumettre à l'examen du Groupe consultatif d'experts (et, le cas échéant, d'autres communautés des statistiques macroéconomiques) et à des consultations globales ultérieures.

IV. Programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales

40. Le Groupe de travail intersecrétariats et les commissions régionales continuent de fournir un appui à l'application du SCN et d'autres normes arrêtées au niveau international en ce qui concerne les statistiques économiques, conformément au programme mondial de mise en œuvre du SCN et des statistiques connexes. À cet égard, les activités entreprises couvrent divers aspects du processus de production de statistiques pour l'établissement des comptes nationaux, comme en témoignent les divers ateliers et séminaires de formation organisés par le Groupe de travail et les commissions régionales. La section IV du document d'information contient un résumé des activités liées aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale entreprises en 2022 et qui doivent l'être en 2023 par le Groupe de travail et les commissions régionales.

V. Communication des données annuelles de la comptabilité nationale

41. Comme demandé par la Commission, la Division de statistique évalue la disponibilité et l'étendue des données officielles de la comptabilité nationale communiquées par les États Membres ainsi que leur conformité théorique avec les recommandations du SCN de 2008. Bien qu'il soit admis, au titre de l'ensemble minimal de données pertinentes requis, que l'établissement des données de la comptabilité nationale sur une base trimestrielle facilite l'élaboration des politiques correspondantes, seuls 145 États Membres disposent d'une partie de ces données. Il en résulte que l'évaluation est limitée à la disponibilité et à l'étendue des données annuelles de la comptabilité nationale.

42. Des données de comptabilité nationale ont été transmises à la Division de statistique par 165 États Membres au cours de la période considérée de 2022, soit un peu moins que les 170 reçues au cours de la période précédente. Il convient de souligner que les mêmes États Membres ne présentent pas toujours un rapport chaque année. L'actualité des données pour la période à l'examen de 2022 est restée la même que pour la période de 2021, 115 États Membres ayant soumis des données pour la période considérée de 2021.

43. Pour ce qui est de l'utilisation de l'ensemble minimal de données dans la comptabilité nationale¹, un nombre relativement élevé d'États Membres ne satisfont toujours pas aux exigences minimales relatives à la portée et à la précision des données de la comptabilité nationale. Il est inquiétant de constater que la plupart de ces États Membres disposent également d'estimations de référence dépassées, ce qui a de graves répercussions sur la qualité des données de leurs comptes nationaux.

44. Eu égard à la conformité théorique de ces données avec le SCN de 1993 ou le SCN de 2008, le nombre d'États Membres appliquant ces systèmes est passé de 97 en 2007 à 188 en 2022 ; à la fin 2022, 123 États Membres appliquaient le SCN de 2008. Ce dernier groupe comprend les États Membres qui ont mis en œuvre le SCN de 2008 sans nécessairement avoir mis en œuvre le SCN de 1993. Seuls cinq États Membres sont réputés établir leurs comptes nationaux selon le SCN de 1968.

45. L'évaluation plus précise fournie à la section V du document de référence repose sur les réponses reçues au questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale portant sur les cinq dernières périodes comptables, à savoir 2018-2022.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

46. **La Commission est invitée à :**

a) exprimer son point de vue sur l'état d'avancement du programme de travail pour la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008, tel que présenté à la section II ;

b) exprimer son point de vue sur les progrès réalisés dans la résolution des questions liées au programme de recherche du SCN, tel que présenté à la section III ;

c) donner son avis sur les programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats et des commissions régionales, tels que présentés à la section IV ;

d) donner son avis sur la communication des données annuelles de la comptabilité nationale, y compris le passage au SCN de 2008, tel que présenté à la section V.

¹ L'ensemble minimal de données requises est défini dans les documents [E/CN.3/2001/7](#) et [E/CN.3/2011/6](#).